

## DEMOLITION DES UNITES DE GNL SKIKDA DETRUITES PAR UNE EXPLOSION EN 2004

### Sonatrach élimine les séquelles

Près de trois ans après l'explosion accidentelle survenue au niveau du complexe pétrochimique de Skikda, un contrat pour la démolition et la récupération des restes des trois unités de liquéfaction de gaz a été signé, hier, au niveau de la salle des actes de la direction générale de Sonatrach entre l'entreprise nationale et la société française Delair Navarra. Trois unités sur les six que comptaient le complexe avaient été soufflées le 19 janvier 2004 par une explosion accidentelle qui avait fait 26 morts et 74 blessés.

D'un montant de 16,5 millions d'euros, ce contrat comprend notamment le démontage et la démolition des restes des installations des trois unités (20, 30 et 40) constituées essentiellement de gros équipements et matériels (grosses chaudières, compresseurs, colonnes de séparation...) et l'extraction de toutes les canalisations souterraines.

Il s'agit aussi de travaux de remblayage, de compactage et de bétonnage des parties détériorées, de remise en état du système de drainage des eaux pluviales existant et de nettoyage et remise en état des sites d'implantation de ces unités.

D'une durée de 24 mois, cet accord englobe aussi la reprise par l'entrepreneur de tous les équipements, matériels et matériaux issus de la démolition. Ce projet va inévitablement éliminer toutes les séquelles issues de l'accident mortel.

Pour le P-dg de Sonatrach, Mohamed Meziane, ça a rendu un hommage appuyé aux victimes de cette catastrophe, «ce contrat remporté par le français Navarra suite à un appel d'offres permettra à Sonatrach de bénéficier d'une expérience et d'un savoir-faire dont elle est totalement dépourvue en la matière». Ceci avant d'indiquer que la durée de trois ans qu'a prise cette opération était nécessaire pour pouvoir gérer toutes les formalités correspondantes, notamment celles des assurances, en insistant sur le programme de réhabilitation et de modernisation des installations pour lequel Sonatrach a consacré quelque 1,5 milliard de dollars sur cinq ans.

De son côté, le vice-président aval de Sonatrach, Abdelhafid Faghoul, a relevé que le contrat «marque le début d'une grande opération de reconstruction du site endommagé lors de la catastrophe du 19 janvier 2004». Et d'ajouter : «Bien que la conception et l'édification de notre potentiel industriel répondent aux normes et standards internationaux, il reste que leur fonctionnement est sujet aux risques d'exploitation.»

Les travaux de démolition qui devra effectuer l'entreprise française nécessitent un savoir-faire technologique et des moyens de manutention importants du fait des gros équipements à démonter et aussi le déroulement des travaux dans un complexe d'exploitation.

Cet important projet s'intègre «dans notre stratégie de développement des futurs projets en disposant d'une assiette supplémentaire pour l'implantation de nouvelles unités industrielles bénéficiant des infrastructures existantes, d'une part, et dans la sécurisation des installations du complexe GL1K de Skikda, d'autre part», a mis en exergue le vice-président aval de Sonatrach.

La signature de ce contrat sera suivie, durant cette année, par la conclusion d'un autre contrat de reconstruction d'une nouvelle unité de GNL, d'une capacité de 4,5 millions de tonnes/an de GNL (près de 9 millions de m<sup>3</sup>/an de GN).

La réalisation de ce «méga-projet» a été confiée à la société américano-japonaise KBR-JGC. Les négociations entre Sonatrach et ce groupement sont toujours en cours pour définir toutes les modalités de réalisation.

Pour rappel, le site touché par l'incendie, le GL1K, comportait trois autres unités et avait une capacité de production de 11,2 milliards de m<sup>3</sup>/an de gaz naturel liquéfié (GNL, près de 8 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel), 323 000 tonnes/an d'éthane, 306 240 t/an de propane, 213 510 t/an de butane et 113 850 t/an de gazoline.

Après l'incendie de Skikda, Sonatrach a été indemnisée par ses assureurs en 2005 pour un montant total d'environ 450 millions de dollars.

Meriem Ouyahia

## LES CREDITS D'EQUIPEMENT NOTIFIES HIER

### A charge d'une gestion rigoureuse

Hier, le siège du ministère des Finances a, en l'absence de son titulaire, Mourad Medelci, non encore revenu de son pèlerinage aux Lieux Saints, abrité une cérémonie de notification de crédits, au titre de la loi de finances 2007.

Ainsi, les représentants des ordonnateurs (wilayas, administrations, ministères et services en relevant), se sont vu remettre les notifications relatives aux autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) dans le cadre du budget d'équipement.

Sur un montant prévu de 1477,7 milliards de dinars d'AP pour l'exercice en cours, 989,5 milliards de dinars soit 76% des AP ont été notifiées, s'agissant de crédits d'investissements.

Quant aux AP pour les opérations en compte capital (pour un montant de 180 milliards de dinars et concernant les secteurs de l'agriculture et de la pêche notamment), leur notification via des comptes d'affectation spéciale du Trésor interviendra au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2007.

Sur cette enveloppe notifiée, 72,4% des autorisations concernent le programme complémentaire de soutien à la croissance économique (PCSC), pour une enveloppe de 722 milliards de dinars, 99,7% touchent le programme spécifique à la région Sud



et 83,7% le programme spécifique à la région des Hauts-Plateaux pour des montants respectifs de 101,2 milliards et 166,2 milliards de dinars.

L'essentiel des AP concernent à 86,5% des programmes neufs (866 milliards de dinars) et 13,5% des réévaluations de programmes en cours de réalisation (123,5 milliards de dinars). Quant aux crédits de paiement (CP), 1365,4 milliards de dinars soit 82% des crédits ouverts, ont été notifiés, s'agissant de crédits d'in-

vestissements. Quant aux CP pour les opérations en compte capital, au montant de 380,3 milliards de dinars, leur notification interviendra également incessamment. Sur ce montant de crédits d'investissements notifiés (1658,5 milliards de dinars), 82% sont des crédits ouverts dont 78,7% vont pour le PCSC, 99,7% pour le programme spécial région du Sud et 94,3% la région des Hauts-Plateaux. Cela en rappelant que les crédits notifiés, pour la plupart neufs, s'ajoutent aux crédits alloués et non encore consommés pour 2005 et 2006 et versés dans les

comptes d'affectation spéciale. Des crédits qui concernent les grands projets des secteurs des travaux publics, des ressources en eau et des transports notamment.

L'essentiel étant, selon le secrétaire général du ministère des Finances, Miloud Boutaba, et le directeur général du budget, Larbi Boumaza, qu'il y ait «une bonne rigueur dans l'utilisation des deniers publics», dans le cadre d'une gestion «transparente, rationnelle et fonctionnelle, conformément à des directives précises émises en ce sens».

Dans le souci d'éviter toute invocation de retard dans la mobilisation des ressources publiques pour justifier le non-respect des délais de réalisation des projets publics, ces crédits ont été notifiés, selon la tradition, une semaine après la signature par le président de la République de la loi de finances 2007. Une loi de finances qui engage d'importants fonds budgétaires destinés à financer la troisième année consécutive de mise en œuvre du PSCE (2005-2009).

Ainsi, des dépenses de 3623,8 milliards de dinars sont prévues et se répartissent en 1574,9 milliards de dinars pour le fonctionnement et en 2048,8 de dinars pour l'équipement.

Chérif Bennaceur

## AMAR TOU A ANNABA

### 70 greffes rénales ont été pratiquées en 2006

La visite éclair de M. Amar Tou, ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, avant-hier à Annaba, a été l'occasion pour ce responsable d'adresser des félicitations aux équipes médicales locales qui ont admirablement réussi deux greffes rénales et 10 autres de la cornée en décembre dernier.

Selon le ministre, en tout 70 greffes rénales ont été pratiquées en 2006 à travers le territoire national et ce chiffre augmentera sensiblement en 2007, une mise à niveau des structures hospitalières est nécessaire outre l'acquisition d'un équipement moderne à même de faciliter et réussir ces interventions salvatrices.

Ainsi, à la clinique ophtalmologique du Champ-de-Mars où les 10 greffes de la cornée ont été pratiquées, le commis de l'Etat insistera sur la réhabilitation et la rénovation de cette structure en vue d'améliorer les conditions de travail ainsi que la qualité des prestations. "Il s'agit, déclare-t-il, de rapprocher les structures sanitaires des populations et les doter des meilleurs moyens de façon à réduire

au minimum les transferts vers l'étranger. Pour le corps médical, il n'y a pas de problème, chaque année 1200 spécialistes sont formés par les différentes facultés de médecine."

Auparavant M. Amar Tou s'était déplacé à l'hôpital Ibn-Sina pour rendre visite aux patients qui ont bénéficié des greffes rénales ainsi qu'aux deux donateurs et s'enquérir de leur état de santé. A El-Hadjar, il inspectera les travaux de réalisation d'un nouveau hôpital de

120 lits, structure où il reste quelques travaux de finition et qui sera livrée en juillet 2007. Le centre anticancéreux, à Annaba, a lui aussi fait l'objet d'une inspection.

Le ministre constatera sur le terrain les travaux de réalisation confiés à une entreprise chinoise. Ce centre est à vocation régionale et accueillera tous les patients des wilayas limitrophes.

M. Rahmani

